

MAZARS

KPMG S.A.

SCOR SE

Assemblée générale mixte du 30 juin 2021
Vingt-cinquième résolution

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

MAZARS
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de € 8.320.000
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
Régionale de Versailles

SCOR SE

Assemblée générale mixte du 30 juin 2021
Vingt-cinquième résolution

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

A l'assemblée générale de la société SCOR SE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Cette délégation privera d'effet, à compter de la présente assemblée, pour sa partie non utilisée, l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 16 juin 2020 dans sa vingt-sixième résolution.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction de capital envisagée.

Fait à Courbevoie et à Paris-La Défense, le 20 mai 2021

Les commissaires aux comptes

MAZARS

KPMG S.A.

Maxime Simoen

Guillaume Wadoux

Pierre Planchon

Antoine Esquieu